

Compte rendu FALC du CVS (Conseil de la vie sociale) du 04 avril 2024



Présents : Pascale B, Julien B, Sophie B, Anne C, Lucie C, Alice C, Frédéric L, Dominique L, Margaret L, Pierrick L, Manon L, Pascal L, Didier L, Marie M
Excusés : Cécile H, Cécile L, Cléo D

Voici les questions qu'on n'avait pas eu le temps de voir à la réunion de janvier :



1) Comment valider les compte-rendu des réunions de CVS comparés à ceux du CA (Conseil d'Administration) ?

Pour les réunions du CA, la secrétaire fait le compte rendu et l'envoie aux administrateurs.

Les administrateurs font les corrections en couleur pour que ce soit facile à repérer.

Le compte-rendu est ensuite validé (voté) au début de la réunion suivante.

Pour le CVS, on ferait la même chose.



2) La mise en place d'un trombinoscope (photos) des élus du CVS dans nos comptes rendus

C'est bien de mettre un visage sur les noms des personnes qui sont présentes au CVS.

Après, c'est plus facile d'échanger ensemble, chacun est mieux repéré.

Ce n'est pas obligatoire, chacun peut refuser que sa photo apparaisse sur les documents. Tous les gens qui étaient présents à la réunion ont accepté.

Sur les comptes rendus des CVS, il y aura la photo, le nom et le rôle de chacun des élus.

C'est Lucie Cassan qui prendra en photo les personnes qui le souhaitent. Les gens signeront un papier pour dire qu'ils sont d'accord.



3) Le site internet du Temps du Regard :

- *Changement du logo du CVS*

Le logo du CVS correspond à l'ancien logo de l'association (le soleil rouge). On va l'adapter au nouveau logo.

Lucie Cassan fera plusieurs propositions de logo pour le prochain CVS. Tout le monde peut aussi faire des propositions.

- Comment faciliter la recherche de documents sur le site internet du TDR ?

Certains documents ou informations importantes ne sont pas faciles à trouver sur le site internet.

On va demander à Madame Garoche, qui s'occupe du site, de mettre une barre de recherche sur la page d'accueil.

Cela facilitera la recherche à l'aide de mots clés, par exemple : famille, Botrel, huniers, vacances...

Le service des Huniers est enregistré comme un foyer pour des « personnes sans-abri ».

C'est une erreur et on va demander à Mme Garoche de faire la correction.

- Calendrier des vacances des services :

Il y a une rubrique « agenda » sur le site internet dans lequel sont notés les évènements de l'association.

Les dates des vacances des établissements seront inscrites, en septembre, sur le site internet dans les rubriques « agenda » et « nos services ».



4) Diffusion des comptes rendus des réunions du CVS vers les familles : par mail, courrier ou sur le site ?

Les personnes qui n'ont pas d'adresse mail recevront le compte rendu du CVS par courrier.

Le compte rendu est mis en ligne sur le site internet quand il a été validé, traduit en FALC et filmé (vidéo)

Le compte-rendu écrit et sa traduction en FALC sont terminés environ 1 mois après la réunion du CVS.

Pour la vidéo, c'est plus long. On enverra un mail aux familles une fois que la vidéo sera mise en ligne sur le site internet.

Pour ceux qui n'ont pas d'adresse mail, ils pourront aller voir sur le site environ 1 mois et demi après.

Questions transmises par les élus des personnes accompagnées :



5) Problème avec un chauffeur de TSH, monsieur X, au comportement inadapté dans sa relation aux personnes accompagnées

Le chauffeur de TSH, monsieur X, aurait très mal parlé à une personne accueillie aux Acanthes.

Cette personne en a parlé à Jean-François, le coordinateur, qui a transmis l'information à Yaël, la responsable de service.

Une autre personne accompagnée, présente ce jour-là, dit que monsieur X n'a rien dit. La personne aurait été contrariée car elle aurait préféré que ce soit un autre chauffeur.

Mais, ce chauffeur aurait des propos très déplacés et « lourds » envers les femmes.

L'association a déjà rencontré des difficultés avec ce chauffeur.

Il faudra parler de la situation avec Yaël et Jean-François.

Monsieur X n'étant pas un salarié du Temps du Regard, on ne peut pas l'empêcher de faire les trajets avec les personnes accueillies.

Mais ce n'est pas normal, ce n'est pas acceptable.

On va prendre contact avec son employeur pour que ça cesse.

On ne citera pas les personnes accompagnées concernées.

Quand il y a un problème, il faut le signaler aux coordinateurs ou aux professionnels présents.

Il y a quelques années, les chauffeurs ont eu des formations pour mieux accompagner les personnes accueillies. Il faudra sans doute recommencer.



6) Cahiers de CVS : où en est-on ?

Parfois on ne sait pas si les questions concernent le CVS ou non.

Il faut donc inscrire toutes les questions dans le cahier et les professionnels feront le tri.

Au CVS on parle plutôt des projets.

Exemple de projet : Installation de casiers, café associatif

Par contre, une panne de machine à laver n'est pas un projet, il faut la faire réparer tout de suite.

L'accompagnement des professionnels est nécessaire pour encourager et faciliter l'écrit dans le cahier.

Il faudrait qu'ils lisent les comptes rendus en FALC et montrent aux personnes accueillies la vidéo du CVS.

Ce n'est pas toujours fait.

Aux Huniers, des choses ont été mises en place pour que les résidents comprennent mieux le sens de ce cahier et son utilisation.

Ils ont utilisé la méthode FALC, ils ont prévu des temps de réunion.

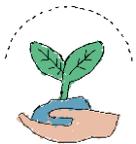
Mais le rôle d'un CVS n'est pas encore clair pour beaucoup, y compris pour certains professionnels.

On pourrait utiliser un simple cahier qui servirait d'une réunion à l'autre.

Les professionnels devront, de toute façon, être des relais pour aider les personnes accompagnées.

Dans chaque service, il y a la réunion des résidents et des personnes accueillies une ou deux fois par trimestre.

Ça permet d'échanger, de discuter mais ça fait trop d'informations, donc il faudrait plus de réunions.



7) Où en est-on, service par service, sur l'écologie ?

Le 15 février, Sophie Burban, Pierrick Lesné, Didier Lucas et Julien Brisset ont participé à une réunion du GRAAL qui parlait de l'écologie.

Il y aura aussi la « soirée solidarité » réunissant tous les professionnels et les administrateurs de l'association.

On parlera de l'alimentation : le bien manger, manger des fruits et légumes de saison et produits près de chez nous.

On a demandé aux coordinateurs de chaque service de nous dire comment ça se passe dans leur service, ce qui est déjà mis en place.

On aura leurs retours pour la prochaine réunion.

Questions transmises par les représentants des familles :



8) Y a-t-il de nouvelles informations concernant le passage piéton ?

On n'a pas de nouvelles de la mairie concernant la mise en place d'un passage piéton au Gros Chêne à la sortie du métro près du Temps d'Agir.



9) Les casiers de rangement aux Acanthes, on en est où ?

Le 29 avril, une entreprise vient fabriquer le meuble dans lequel il y aura les casiers à Acigné.

Aux Acanthes : On va déplacer des meubles pour les mettre l'un à côté de l'autre, on va voir ce que ça donne.

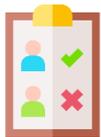
Il faut aussi que des porte-manteaux solides soient installés.



10) Le café associatif : y a-t-il des évolutions ?

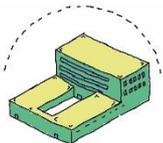
Avec l'absence de Cécile, d'Emmanuelle et le déménagement du Temps d'Agir, le projet de « café associatif » n'est pas la priorité actuelle.

On garde ce projet en tête pour les prochaines années.



11) Absences dans les hébergements :

Si la personne souhaite rentrer en week-end dans sa famille c'est son droit. Stéphanie a prévu de rencontrer les 4 familles concernées par les absences sur les hébergements.



12) Les admissions dans le foyer de vie d'Acigné :

L'association a d'abord informé les familles pour lesquelles l'entrée dans le foyer de vie d'Acigné ne sera pas possible.

Elles peuvent donc réfléchir à d'autres solutions.

La commission d'admission recevra les candidats retenus pour que les futurs résidents et parents se préparent à cette nouvelle vie.

Beaucoup d'entre eux fréquentent déjà l'hébergement temporaire de Pacé.



13) Le linge dans les foyers d'hébergements :

Il n'y a pas de repassage pour tout le linge dans les hébergements.

Dans cette situation il y a un équilibre à trouver.

Il y a le travail des professionnels qui doivent encourager les personnes accompagnées à prendre des décisions pour eux-mêmes.

Il y a aussi le souhait des parents d'avoir du linge repassé pour être habillé correctement.

C'est important de bien communiquer : le professionnel doit prendre le temps d'expliquer aux familles la situation et le choix effectué.

C'est au cas par cas, en effet, ce n'est pas toujours pareil, les choix se font en fonction des personnes.

Le Temps du Regard a proposé aux personnels des hébergements une formation sur le thème du libre choix des personnes accompagnées car c'est important.

Enfin, l'association a pour projet d'offrir aux familles un lieu pour échanger et partager des moments.

La Maison de voisinage à Acigné accueillera ces temps de rencontre.

À la réunion du CVS, on n'a pas pu parler de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Cela concerne les 3 documents transmis :

- La Charte d'utilisation de la Maison de voisinage,
- Le type de contrat de location qu'on prévoit d'utiliser
- Le projet de service des accueils de jour.

Vous pouvez envoyer vos commentaires ou questions à Didier Lucas.

Prochaine réunion du CVS : Jeudi 27 juin 2024 de 14h30 à 16h30 au Temps d'Agir à Rennes.

Alice Chartier, référente qualité

Validation FALC : Pierrick LESNE, Manon LOUIS et Philippe LUCAS